

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Convention
financière concernant
la construction d'un
lotissement - Rue Maurice
Moreau à Flavy le Martel.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Claude VASSET, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Par convention du 17 janvier 2007 visée en Sous-Préfecture le 23 février 2007, la commune de Flavy-le- Martel et la Communauté de communes du Canton du Saint-Simon ont convenu des modalités de remboursement suite au versement d'une aide relative à la construction d'un lotissement.

Considérant la modification des dispositions financières, une nouvelle convention doit être signée, prévoyant une réduction du délai d'annuités selon les modalités suivantes :

- Paiement à compter de 2019
- Nombre d'annuités : 7
- Montant des annuités : 3 774,45 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention financière avec la commune de Flavy-le-Martel telle que décrite ci-dessus ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Danielle LANCO ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. René JOLY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**CONVENTION FINANCIERE SUBSTITUTIVE RELATIVE
A LA CONSTRUCTION D'UN LOTISSEMENT
RUE MAURICE MOREAU
A
FLAVY-LE-MARTEL**

LES PARTIES :

Entre

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND, habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération en date du 21 septembre 2018

Et :

La Commune de Flavy-le-Martel, représentée par son Maire, Madame Danielle LANCO habilitée à signer la présente convention en vertu de la délibération en date du

PREAMBULE

Les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon en matière de logement social permettaient le versement d'aide à ces communes membres en cas de construction de logement.

Par délibération du 26 juin 2003, la Commune de Flavy-le-Martel a approuvé un projet de construction de lotissement.

Une aide à la construction a été versée par la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon, cette aide étant supportée à 50 % par la Communauté et à 50 % par la Commune.

Dans ces conditions, les parties aux présentes sont convenues :

Article 1 – Sort de la convention financière initiale :

La convention financière en date du 17 janvier 2007 et son avenant du 29 octobre 2007, portant sur les modalités de remboursement par la Commune de Flavy-le-Martel, est maintenue et reprise par les parties en présence.

Article 2 – Conditions financières :

Le montant du remboursement est désormais réparti de la manière suivante :

- Paiement à compter de 2019
- Nombre d'annuités : 7
- Montant des annuités : 3 774,45 €

Article 3 – Mise en œuvre :

La présente convention entrera en vigueur dès son rendu exécutoire.

Article 4 – Litiges :

En cas de différends et/ou litige les parties tenteront de trouver un accord amiable avant saisine de toute juridiction.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Commune de Flavy-le-Martel,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois,

Mme Danielle LANCO

M. Xavier BERTRAND